



# CONVENTION

Entre :

- la **Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche** appelée **FOL 07**, sise Boulevard de la Chaumette à PRIVAS, représentée par sa Présidente Madame **Bernadette FORT**

et

- le **Conseil départemental des associations familiales laïques** appelé **CDAFAL 07**, sis 43 route de Lamastre à **TOURNON SUR RHÔNE**, représenté par sa Présidente Madame **Marianne RAMBAUD**,

il est convenu ce qui suit :

## Article 1 – Historique

Le CNAFAL (conseil national des associations familiales laïques) a été créé en 1967 à l'initiative de déportés et de résistants, et de plusieurs associations dont particulièrement la Ligue de l'enseignement. Il s'agissait de **promouvoir le mouvement laïque** dans un univers dominé par les courants familialistes et conservateurs, et de **protéger l'enfance des préjugés et dogmes du catholicisme** par une **conception ouverte de la famille et des droits de chacun**, et par le **développement de l'éducation populaire**.

## Article 2 – Mouvements

Le CNAFAL comme la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** sont des **associations privilégiant l'éducation populaire**, ils sont **agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports**, ils défendent fondamentalement **l'égalité homme-femme**.

Le CNAFAL est agréé « **usagers de la santé** » et « **association de défense des consommateurs** » avec l'ADEIC et Léo Lagrange (ULCC), les militants du CDAFAL 07 peuvent intervenir comme **représentants des usagers dans les hôpitaux** et soutenir des dossiers de **défense des intérêts de leurs adhérents dans leurs problématiques de consommateurs**.

## Article 3 – Structures départementales

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche est une association Loi 1901 au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain. Elle s'engage pour réunir tous ceux et toutes celles qui souhaitent militer et agir pour la transformation sociale, en continuant à faire vivre la citoyenneté, la fraternité et la solidarité, et en favorisant l'accès à tous à l'éducation, la culture, le sport, les vacances et les loisirs. Elle accorde une importance capitale à la laïcité.

Le CDAFAL de l'Ardèche défend les intérêts des familles consommatrices et des consommateurs individuels qui le constituent. Il s'engage pour la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des familles. Il agit pour la représentation et la défense des locataires ou accédant à la propriété pour tout ce qui concerne leurs rapports avec les propriétaires, les promoteurs, les architectes, les maîtres d'œuvre et les administrations concernées. Il s'inscrit particulièrement dans la diffusion des connaissances, le développement de la culture, l'utilisation éducative et culturelle du temps libre, quels que soient le sexe, l'âge, nationalité ou la culture des personnes intéressées, et pour la promotion laïque d'une société plus libre et plus juste.

#### Article 4 - Objectif

Par la présente convention, la FOL 07 et le CDAFAL 07 conviennent d'apporter mutuellement leur aide **dans le développement des activités sociales, artistiques, culturelles ou d'éducation** dans la mesure de leurs moyens afin de **promouvoir l'idéal laïque, l'éducation populaire, une conception de l'enfant, de la société, de l'éducation... progressiste** à tous les niveaux de la société et auprès des citoyennes et citoyens du département de l'Ardèche. Cette entraide sera bénévole. Libre à chaque structure de proposer les actions.

#### Article 5 – Activités

Chaque partie s'engage à **informer l'autre des activités locales** visant notamment les actions pour promouvoir la laïcité qu'il mettra en place ; il informera ses adhérents des actions engagées et invitera à y participer et **mettra un lien sur son site internet** pour renvoyer à celui de l'autre.

#### Article 6 – Développement et Information mutuelle

Constatant que l'adhésion des membres adhérents relève du domaine personnel et du choix individuel, et qu'il n'est pas possible de s'ingérer dans les associations locales, il convient, pour un rapprochement amical et pour un développement des structures départementales que la FOL ouvre les pages de son journal ENVOL au CDAFAL et que le CDAFAL informe ses adhérents sur les activités de la FOL relevant de la famille.

#### Article 7 – Durée

Cette convention est signée pour une durée illimitée, elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties qui en informera l'autre trois mois à l'avance en motivant cette dénonciation.

Fait à Privas le

La Présidente de la FOL 07  
Bernadette FORT



La Présidente du CDAFAL 07  
Marianne RAMBAUD

